

# GUIDE DE L'APPEL A PROJET

## Fonds d'Aide aux Jeunes



## FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le FAJ est un dispositif visant à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes en grande difficulté et en situation de précarité âgés de 18 à 25 ans révolus. Il constitue un enjeu de lutte contre la précarité des jeunes sur le territoire métropolitain. Le fonds est destiné à aider financièrement les jeunes sans ressources ou avec de faibles ressources dans le cadre d'une démarche d'accompagnement, associant l'ensemble des acteurs compétents et visant leur insertion sociale et/ou professionnelle.

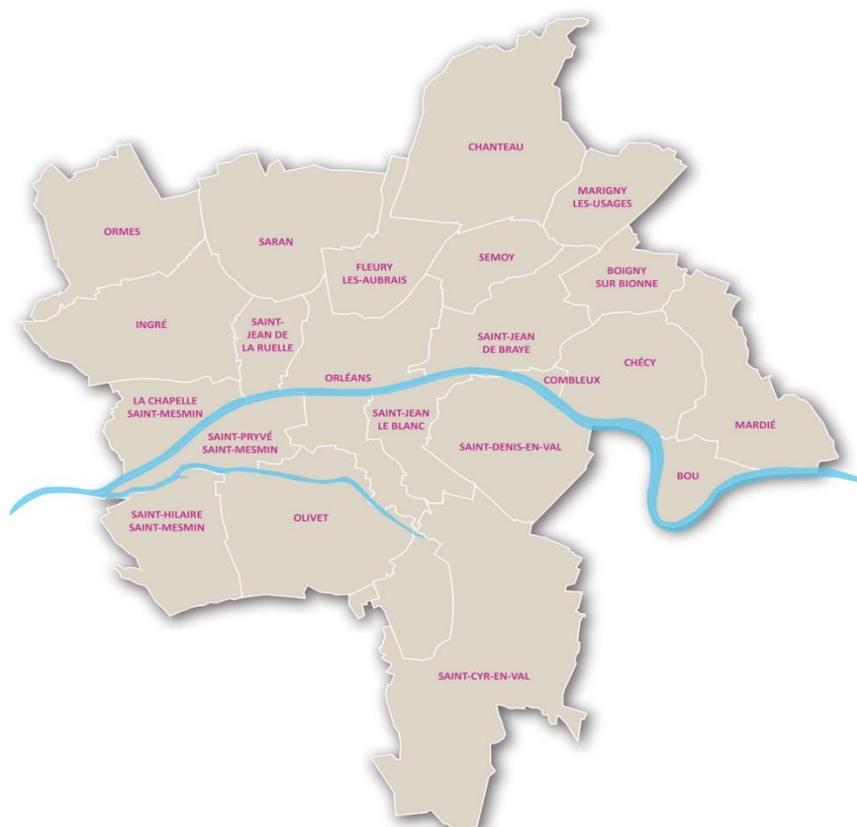
Des organismes peuvent présenter leur projet et leur demande de subvention auprès du service FAJ de la métropole.

Les demandes de subventions sont ensuite examinées dans le cadre d'un conseil de lecture pour avis. Les décisions sont ensuite prises par le conseil métropolitain. En cas de décision favorable, une convention est conclue entre le FAJ et l'organisme.

L'appel à projets s'adresse à toutes les structures associatives qui interviennent auprès des jeunes 18/25 ans en difficultés du territoire métropolitain.

Il vise à soutenir des actions et des initiatives permettant de lutter contre la précarité des jeunes et à créer une dynamique autour du FAJ pour amplifier l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire de la Métropole.

## LES 22 COMMUNES DE LA METROPOLE D'ORLEANS



Les axes d'intervention retenus devront s'inscrire dans une logique d'accompagnement des parcours des jeunes dans le but de rompre les situations d'isolement. Les projets devront également favoriser et stimuler l'envie d'agir des jeunes en permettant un engagement actif.

L'association candidate doit présenter un projet relevant de l'un au moins des axes suivants et répondre aux besoins spécifiques des jeunes. Les projets devront faire émerger des propositions d'actions collectives.

Plusieurs types de projets pourront être proposés :

- Des projets expérimentaux pour répondre à des besoins émergents,
- Des projets partenariaux pour favoriser les synergies entre acteurs et démultiplier ainsi les champs d'investigation.

Cet appel à projets concerne l'ensemble du territoire de la Métropole d'Orléans et doivent concerner :

- L'insertion sociale et professionnelle
- L'habitat – hébergement – logement
- La santé
- La mobilité
- Le sport, la culture

## **AXE 1 : INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

- Assurer la création d'évènements pour faciliter la rencontre jeune/entreprise de type évènements sportifs, culturels
- Permettre la montée en compétences des jeunes par le développement d'actions de formation courtes à visée emploi et savoir de base
- Création d'actions innovantes sur l'accompagnement à la recherche d'emploi, à la découverte des métiers et à l'entrepreneuriat (Passage de l'informel au formel
- Accompagner la mise en œuvre d'actions innovantes
- Développer des actions de nature à favoriser des choix et l'orientation professionnelle des jeunes
- Favoriser le pouvoir d'agir des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel
- Préparer les jeunes en amont d'opérations collectives de recrutement (présentation, équipements spéciaux...)
- Permettre la montée en compétences des jeunes par le développement d'actions de formation courtes professionnalisantes.
- Favoriser l'engagement des jeunes comme ambassadeurs de parcours de réussite / développement d'actions pour essaimer les facteurs de réussite

## **AXE 2 : HEBERGEMENT**

- Favoriser le logement intergénérationnel (information, sensibilisation, accompagnement, mise en relation des jeunes et des personnes âgées ou famille, ...)
- Assurer l'information et l'accompagnement en allant jusqu'à la prise en charge financière de logements/hébergements (ex : chambres en foyer jeune travailleur, MFR, logement relais) y compris logement intermédiaire et d'urgence.
- Accompagner les jeunes sous forme collective de type atelier, accompagner les jeunes sur les « savoirs habités » (démarches administratives liées à un logement autonome, gestion du logement, le budget, gestion de son environnement, le voisinage, les commerces, le bus, les structures sociales aux alentours, etc)
- Aider les jeunes à repérer l'ensemble des outils, moyens et mesures pour accéder à un logement (parc public et privé).
- Prévenir la discrimination dans l'accès au logement.

## **AXE 3 : SANTE, BIEN ETRE PHYSIQUE MENTAL ET SOCIAL**

- Favoriser l'accès aux droits et aux soins des jeunes, l'ouverture de leurs droits (couverture sociale, mutuelle) avec prise en charge de la complémentaire santé.
- Favoriser la prise en compte par les jeunes de la problématique santé dans leurs parcours (approche globale et positive).
- Faciliter l'accès aux jeunes sur les problématiques de santé représentant des freins à l'insertion sociale et professionnelle.
- Mobiliser des jeunes sur des initiatives des partenaires, prestataires favorisant le bien être des jeunes (ex : ateliers bien-être, forum santé, esthétique, caractère événementiel ...)

## **AXE 4 : MOBILITE**

- Faciliter la mobilité géographique des jeunes sur le territoire métropolitain.
- Favoriser l'utilisation par les jeunes des transports publics en les sensibilisant aux éco-déplacements (offres transports en commun, aides/prises en charge du coût possibles...)
- Mise en place d'actions spécifiques d'accompagnement au permis pour des jeunes rencontrant des difficultés d'apprentissage (problématique linguistique, représentation spatiale...)

## **AXE 5 : SPORT, CULTURE, CITOYENNETÉ**

- Sensibiliser les jeunes à des actions citoyennes notamment en favorisant le bénévolat
- Favoriser l'inclusion des jeunes à travers le sport, la culture, l'environnement.
- Faciliter l'accès à la culture et au sport
- Développer les liens sociaux des jeunes par des actions sur les thématiques du sport, de la culture et de la citoyenneté.
- Lutter contre toutes les formes de discrimination, sensibiliser ou accompagner aux Valeurs de la République & Laïcité, à la lutte contre les préjugés & stéréotypes.
- Développer, susciter toutes les formes de créativité artistique
- Faciliter l'expression des jeunes pour améliorer leur place dans l'espace public et leur pouvoir d'agir.

### **CALENDRIER D'INSTRUCTION**

4 novembre 2024	Appel à projet
20 novembre	Information collective
15 janvier 2025	Fin de l'appel à projet
Février / Mars	Conseil de lecture Annonces des lauréats
Mars	Conseil métropolitain et signatures des conventions
Avril	Versement des subventions à hauteur de 80%

APPUI

Pendant le délai de dépôt des projets, les structures peuvent solliciter un appui pour le montage de leurs dossiers de demande de subvention (présentation du projet envisagé, éligibilité par rapport aux axes, objectifs et moyens...) auprès :

- du dispositif FAJ par mail ([dounia.chouai@orleans-metropole.fr](mailto:dounia.chouai@orleans-metropole.fr) et [fonds-aides-aux-jeunes@orleans-metropole.fr](mailto:fonds-aides-aux-jeunes@orleans-metropole.fr) ) ou par téléphone (02 38 68 46 46)
- de la direction Jeunesse Réussite Prévention et Médiation (Cheffe de service : [jessica.giquello@orleans-metropole.fr](mailto:jessica.giquello@orleans-metropole.fr))